



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU MERCREDI 27 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, vingt-sept mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le vingt mai, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Didier BOURG(Adjoint), Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Nicolas BLATGÉ, Sylvain MASSIÉ, Flavie PIRON, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Christine GORGUES ROIG, Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Nathalie CALMELS)

Secrétaire de séance : Flavie PIRON.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-06-04

5.2.2

Retrait partiel de la délibération n°2026-05-10 relative à la Commission d'Appel d'Offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-5,

Vu la délibération n°2026-05-10 du 07 avril 2026 relative à la création et à la composition des commissions municipales et des commissions obligatoires,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Tarn demandant le retrait des dispositions relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la composition de la Commission d'Appel d'Offres ne comporte pas les membres suppléants prévus par les dispositions réglementaires,

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2026-05-10 du 07 avril 2026 a procédé à la création et à la composition des commissions municipales et des commissions obligatoires.

Il précise que la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) mentionnait uniquement les membres titulaires sans désignation des membres suppléants.

Il convient donc de retirer les dispositions relatives à la Commission d'Appel d'Offres et de procéder à une nouvelle désignation conforme aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **RETIRE** les dispositions de la délibération n°2026-05-10 du 07 avril 2026 relatives à la composition de la Commission d'Appel d'Offres ;

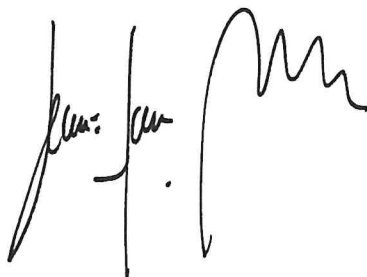
- **PRÉCISE** que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire, président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ;
- **DÉSIGNE** en qualité de membres titulaires :
 - Didier BOURG,
 - Christine GORGUES ROIG,
 - Flavie PIRON ;
- **DÉSIGNE** en qualité de membres suppléants :
 - Sylvain MASSIÉ
 - Claire ASTOR
 - Allison PLAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 27 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance
Flavie PIRON

